

10 déc 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 10 décembre 2004

Fonds africain de Développement

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Armand De Decker, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur le maintien, par la Belgique, de sa part de 1,65 % dans la dixième reconstitution des ressources du Fonds africain de Développement (FAD-X). Cette reconstitution portera sur la période 2005-2007 et le volume ne devrait pas dépasser les 3,8 milliards de DTS, ce qui implique une augmentation de 30 % par rapport à la reconstitution précédente.

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Armand De Decker, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur le maintien, par la Belgique, de sa part de 1,65 % dans la dixième reconstitution des ressources du Fonds africain de Développement (FAD-X). Cette reconstitution portera sur la période 2005-2007 et le volume ne devrait pas dépasser les 3,8 milliards de DTS, ce qui implique une augmentation de 30 % par rapport à la reconstitution précédente.

Le FAD est une institution financière internationale qui a été créée en 1972 et est administrée par la Banque africaine de Développement. Le FAD a commencé ses activités opérationnelles en 1974. Son objectif est de soutenir le développement économique et social des pays africains les plus pauvres par l'octroi de crédits concessionnels et de dons dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, conformément aux objectifs de développement du Millénaire. La Belgique est devenue membre du FAD en juillet 1974. Elle a contribué à chacune des opérations de reconstitution des ressources précédentes. La contribution de la Belgique à la dixième reconstitution des ressources (FAD-X) est estimée entre 54,2 millions d'euros et 59,1 millions d'euros maximum. Ce montant sera payable en trois tranches, qui seront inscrites au Budget général des Dépenses pour les années 2005, 2006 et 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>